



Désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Qu'est-ce que la désignation - Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick?

La désignation de *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* ou *Garderie de la petite enfance du Nouveau-Brunswick en milieu familiale* est une désignation qui sera attribuée aux services de garderie éducatifs agréés qui offrent des services pour les enfants de moins de cinq ans selon un processus de demande volontaire.

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés s'engageront à travailler avec le gouvernement afin d'offrir un accès équitable et abordable aux services de garderie éducatifs de plus grande qualité en éliminant les obstacles relatifs au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, ainsi qu'au milieu linguistique minoritaire. Cette initiative comprendra du financement de fonctionnement continu pour les services préscolaires ainsi que des subsides accrus pour les parents. Les établissements de services de garderie éducatifs devront répondre aux critères d'admissibilité spécifiques pour obtenir la désignation. Ils doivent :

1. Être en conformité en ce qui a trait à leur permis, conformément aux lois et aux politiques du programme du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
2. Offrir des services préscolaires aux enfants de moins de cinq ans – l'offre de services pour les nourrissons n'est pas nécessaire, mais serait préféré.
3. Choisir et mettre en œuvre l'un des curriculums éducatifs, soit le Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick ou le *New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child Care ~ English*. Les services de garderie éducatifs devront fournir les services uniquement dans la langue du curriculum éducatif choisi et de s'assurer que le personnel a reçu la formation au programme éducatif choisi.

Les établissements désignés devront réaliser les initiatives suivantes qui ont été énoncées dans le *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* :

- s'engager à mettre en place la politique de faible coût au moyen d'une grille de frais subventionnés en portant une attention particulière aux familles à faible et moyen revenu;
- s'engager à opérer dans le cadre de la politique du seuil des frais du marché



- travailler avec le Ministère afin d'examiner des moyens d'offrir plus de places pour les nourrissons et les tout-petits;
- améliorer leur capacité à servir tous les enfants, notamment ceux ayant un handicap et divers besoins au moyen de la mise en œuvre d'une politique et de pratiques inclusives;
- établir des plans annuels d'amélioration et d'évaluations de la qualité;
- Les centres participeront activement aux communautés de pratique et s'engageront dans un apprentissage professionnel continu, tandis que les foyers s'engageront dans un modèle de réseau approuvé.
- collaborer avec le gouvernement sur le partage de données pour informer les politiques publiques.

En retour, le gouvernement fournira un financement opérationnel continu par l'entremise d'une subvention de fonctionnement.

Qui bénéficiera de cette désignation?

Les enfants bénéficieront d'une amélioration de la qualité de l'ensemble des services, y compris des pratiques inclusives pour les enfants ayant des besoins particuliers et une inclusion sociale des groupes culturels minoritaires.

Les parents bénéficieront d'une politique de faible coût qui rendra les services de garde plus abordables et plus accessibles.

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick bénéficieront d'un plus grand appui pour les éducateurs et les éducatrices en fournissant des programmes de meilleure qualité.

Pourquoi ceci est-il mis en œuvre?

Le programme des centres d'apprentissage précoce du Nouveau-Brunswick se concentre sur quatre objectifs du Plan d'action, qui ont comme but d'améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion.

Un élément essentiel du Plan d'action est l'établissement de la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* qui sera accordée aux établissements de services de garderie éducatifs de la province; l'objectif global de cette initiative est qu'ils le soient tous éventuellement.

Pour plus d'informations, contactez:

1-888-762-8600

